

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 2023/20

OBJET : Approbation d'un recrutement (2 ou 3 ans) d'un(e) stagiaire en alternance en communication

Vu les articles R321 – 1 à 22 du code de l'urbanisme

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 9,

Vu l'arrêté ministériel du 6 avril 2022 portant nomination de Monsieur Thomas Welsch Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le règlement institutionnel,

Vu le règlement du personnel,

Vu l'avis favorable du Contrôleur Budgétaire en date du 15 mai 2023

Considérant que le recrutement d'un(e) stagiaire en alternance en communication pour une durée de 2 ou 3 ans permettra d'intensifier la communication et l'information de l'EPF auprès des partenaires, en particulier des collectivités territoriales, diffuser et valoriser les interventions de l'établissement et les projets terminés afin d'encourager un maximum d'acteurs à s'engager dans l'aménagement durable de la Vendée.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :


- APPROUVE l'ouverture d'un poste au service / Patrimoine
- MANDATE le Directeur Général pour procéder au recrutement d'un(e) « Attaché(e) de travaux » ou d'un(e) « Chargé(e) de projet travaux » selon la grille des rémunérations de l'EPF de la Vendée.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le **21 JUIN 2023**
Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée
Le Préfet de la Vendée



Anne TAGAND